

Décret d'excommunication du 1er juillet 1988

Publié le 1 juillet 1988 · 2 min de lecture

Mgr Marcel Lefebvre, archevêque-évêque émérite de Tulle, négligeant la [monition canonique formelle du 17 juin](#) ainsi que les appels répétés à ne pas donner suite à son projet, a commis une action par elle-même de nature schismatique : il a consacré évêques quatre prêtres sans mandat pontifical et contre la volonté du Souverain Pontife. C'est pourquoi il a encouru la peine prévue par le canon 1364 § 1, et le canon 1382 du *Code de droit canonique*.

À tous effets juridiques, je déclare que le susnommé **Mgr Marcel Lefebvre**, ainsi que **Bernard Fellay**, **Bernard Tissier de Mallerai**, **Richard Williamson** et **Alfonso de Galarreta** ont encouru *ipso facto* l'excommunication *latae sententiae* réservée au Siège apostolique.

De plus, je déclare que **Mgr Antonio de Castro Mayer**, évêque émérite de Campos^[1], a encouru l'excommunication prévue par le canon 1364 §1, parce qu'il a directement participé à la célébration liturgique en tant que co-consécrateur et adhérent publiquement à un acte schismatique.

Les prêtres et les fidèles sont avertis de ne pas donner leur assentiment à l'acte schismatique de Mgr Lefebvre afin de ne pas encourir la même peine.

Bernardin Cardinal GANTIN, *Préfet de la congrégation pour les Evêques*

Texte latin dans l'*Osservatore Romano* du 3 juillet. Traduction, titre et note de la DC.

Notes de bas de page

1. Né à Campinas (Brésil) le 20 juin 1904, Mgr Castro Mayer a été ordonné prêtre le 30 octobre 1927. Il est nommé évêque coadjuteur de Mgr Ottavio Pereira de Albuquerque, évêque de Campos, le 6 mars 1948 et reçoit l'ordination épiscopale le 23 mai suivant. Il devient évêque de Campos le 3 janvier 1949 et renonce à son siège le 29 août 1981. Le 21 novembre 1983, il avait signé avec Mgr Lefebvre une lettre ouverte au Pape, suivie d'un « bref résumé des principales erreurs de l'ecclésiologie conciliaire » (DC 1984, n° 1874, p. 544-547).

